



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 Juin 2024

Délibération n°CP-11/06/24-5

Objet : Convention de partenariat avec l'association POP EDUCATION

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le onze Juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire 04 Juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Julie LAI, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Jean-Pierre LAUDE, Jean-Pierre DAMIENS

Etaient représentés : Monika MAYEUX donne procuration à Jean-Pierre DAMIENS, Yves MAILLARD donne procuration à Jean-Pierre LAUDE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de mettre à disposition le bâtiment « La Maison des Enfants » à un organisme de formation BAFA. Il s'agit de travailler avec l'association POP EDUCATION en vue d'organiser une formation d'approfondissement BAFA sur le thème « spectacle et accueil de loisirs » sur la commune d'Aubry du Hainaut du lundi 28 octobre au samedi 02 novembre 2024.

Dans le cadre de son partenariat avec la commune d'Aubry du Hainaut, POP EDUCATION propose un tarif de 250€ par stagiaire pour les aubrysiens, soit une réduction de 75€ pour tous les habitants de la commune d'Aubry du Hainaut.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de conventionner avec l'organisme POP EDUCATION par la mise en place d'une convention de partenariat ainsi que d'un règlement d'utilisation des salles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association POP EDUCATION pour l'organisation d'une formation d'approfondissement BAFA « spectacle et accueil de loisirs » du lundi 28 octobre au samedi 02 novembre 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention et règlement d'utilisation des salles communales.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 13 juin 2024
Transmis en préfecture le 13 juin 2024
Publié sur le site le 13 juin 2024